

SYNTHÈSE DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE PARIS

2016

Paris s'engage, expérimente et innove avec les habitants, les entreprises et les associations pour répondre aux défis du 21^e siècle. Ce sixième Rapport développement durable dresse le bilan des actions menées en 2015 et en 2016.

LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LA VILLE AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT

En 2016, Paris a pris une position de leader international des villes durables. Ville d'accueil de la COP21 en décembre 2015, elle a organisé en parallèle le Sommet mondial des Élus locaux pour le climat, qui ont fait entendre leurs voix auprès des États pendant les négociations. En août 2016, la Maire de Paris a été élue Présidente du réseau C40, qui regroupe les principales métropoles mondiales engagées pour le climat. Consécration de ces engagements, elle a été désignée « *diplomate verte de l'année* » en novembre 2016 par le magazine américain *Foreign Policy*.

En septembre 2015, le Conseil de Paris a adopté une Stratégie d'adaptation au changement climatique et à la raréfaction des ressources. D'ici 2020, elle vise à protéger les Parisiens des événements climatiques extrêmes, à assurer l'approvisionnement de la ville en énergie, eau, nourriture, à améliorer l'aménagement urbain pour offrir des espaces de fraîcheur et de baignade, à anticiper les nouveaux modes de vie et à renforcer la solidarité.

Paris s'est engagée à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030. Les objectifs de son Plan climat énergie, adopté en 2007 et révisé en 2012, vont être redéfinis en 2017 en vue d'une ville neutre en carbone en 2050. Les bilans carbone et énergie pour le territoire parisien, publiés en 2016, montrent qu'entre 2004 et 2014 la population parisienne a augmenté de 100 000 habitants mais que les émissions de gaz à effet de serre, à hauteur de 25,6 millions de tonnes équivalent CO₂, ont diminué de 9,2 %, en particulier dans le domaine des transports et des déchets. La consommation d'énergie a baissé de 7 %. L'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération représente 15,6 % de la production globale d'énergie en 2014.

La rénovation énergétique des bâtiments de la Ville est en cours. Les travaux dans 140 écoles supplémentaires ont



Quel sera le visage de Paris en 2100 face au changement climatique ? Pour y répondre, la Ville de Paris a chargé le Collectif « et alors ? » de plonger Paris dans un climat de fiction de +2°C. © Y. Gourvil et C. Leroux, Collectif « et alors ? », 2010

commencé à l'été 2016. Cela concerne tant l'installation de robinets thermostatiques connectés que l'isolation des façades. Les piscines, équipements très appréciés des Parisiens, mais énergivores, bénéficient également de rénovations thermiques. 33 000 logements sociaux ont été rénovés depuis 2008 et ont permis d'économiser l'équivalent de la consommation énergétique de 17 600 logements.

Dans d'autres domaines comme celui de l'éclairage public, deuxième poste de consommation énergétique de l'administration, l'installation d'ampoules LED et de détecteurs de mouvements ont permis d'atteindre 24 % d'économies d'énergie en 2016 par rapport à 2004.

Les grands projets de renouvellement urbain dessinent dès maintenant le futur de la ville et prennent en compte ces impératifs. L'immeuble Home (13^e) est certifié BBC (Bâtiment basse consommation), pour l'opération Clichy Batignolles (17^e), le chauffage et l'eau chaude seront assurés majoritairement grâce à la géothermie.

L'opération « Éco-rénovons Paris » lancée en mai 2016 va permettre d'apporter une aide financière et technique à 1 000 immeubles privés parisiens qui s'engageront dans une rénovation thermique.

Pour tous les copropriétaires, la plateforme Coach Copro met à leur disposition les contacts des professionnels de la rénovation. En 2015, l'Agence parisienne du climat (APC) a conseillé 8 000 personnes dans leurs démarches d'économie d'énergie.

L'APC accompagne aussi les entreprises grâce au Hub Tertiaire ouvert en juin 2016. Elle met à disposition des professionnels

les informations et la méthodologie indispensables à la réduction de leur empreinte carbone, dans un contexte d'évolutions réglementaires. Elle facilite aussi l'échange de bonnes pratiques.

31 grandes entreprises ont signé la Charte Paris action climat et ont pris l'engagement de réduire de 500 000 tonnes par an leurs émissions de CO₂ à Paris.

AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE PARIS

L'amélioration de la qualité de l'air est une priorité de la Ville. La voiture restant la principale source de pollution, la circulation des véhicules les plus émetteurs est désormais fortement limitée avec la mise en place progressive d'une zone à circulation restreinte (ZRC) à partir de septembre 2015 jusqu'en 2020.

Afin de privilégier les modes de transport doux, les moments et les espaces qui leur sont réservés s'étendent. L'opération « **Paris sans voiture** », qui s'est tenue pour la première fois en septembre 2015 a permis une baisse de 20 à 40 % des niveaux de pollution dans le centre-ville. Désormais, 13 zones « Paris Respire » sont fermées à la circulation le dimanche et il en est de même pour les Champs-Élysées (8^e) une fois par mois. La piétonnisation des berges de Seine se poursuit sur la rive droite de la Seine depuis l'automne 2016. Pour que toute la ville soit plus agréable aux marcheurs, un Plan piéton devrait être adopté par le Conseil de Paris début 2017. Il suivra de près le Plan vélo adopté en 2015 avec un budget de 150 millions d'euros.

L'amélioration continue de l'offre de **transports collectifs** se poursuit avec le lancement d'un ambitieux plan de restructuration du réseau de bus et l'avancement des travaux de prolongation du tramway T3 dans l'ouest de Paris. Le développement de l'**électro-mobilité** a franchi un cap avec l'inauguration en 2016 de l'infrastructure Bélib', soit à terme 90 stations de recharge de véhicules électriques

Après le réaménagement de la place de la République, sept autres places vont laisser plus de place aux vélos, aux piétons et à la végétalisation de l'espace public d'ici 2020 : Panthéon (5^e), Madeleine (8^e), Bastille (12^e), Nation (12^e), Italie (13^e), Place des fêtes (19^e), Gambetta (20^e).



accessibles à tous sans abonnement. Cela complète d'autres mesures telles que l'aide à l'achat de véhicules électriques ou les voitures partagées Autolib'.

Pour le transport de marchandises, la Charte de logistique urbaine durable fixe un objectif d'abandon du diesel d'ici 2020. La Ville participe à ces efforts avec l'achat pour ses services publics de véhicules au gaz naturel ou en testant les piles à combustibles qui permettent de prolonger l'autonomie des véhicules électriques.

Concernant l'environnement sonore, le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) adopté en 2015 par le Conseil de Paris entend réduire le bruit routier à la source. Il incite à inclure cette problématique dans les plans d'aménagement urbain et les constructions. L'objectif de 30 % du périphérique recouvert d'un enrobé phonique est en passe d'être atteint.

Limiter l'exposition des Parisien-ne-s aux ondes électromagnétiques est un autre défi pour la ville la plus dense d'Europe. La Charte parisienne de téléphonie mobile, la plus exigeante en France, doit être renouvelée en 2017. Elle devra maintenir un seuil d'exposition bas tout en permettant le maintien d'une bonne qualité de couverture grâce au développement de la 4G.

Pour améliorer la qualité de l'eau, le **Plan pluie** vise à désimpermeabiliser les sols parisiens, et à éviter que les eaux pluviales polluées ne se déversent dans la Seine. Des systèmes de récupération de l'eau - utilisée ensuite pour l'arrosage ou à des usages domestiques - et de traitement à la source sont testés.

L'ensemble des politiques publiques du nouveau Plan de santé environnementale est coordonné par le Service parisien de santé environnementale (SPSE) créé en septembre 2016.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ À PARIS : LES TRAMES VERTE ET BLEUE



La biodiversité parisienne est riche (637 espèces de plantes et 1 300 espèces animales), mais fragile (129 espèces animales et neuf espèces végétales protégées sont recensées). Un nouveau Plan biodiversité est en cours de co-construction, après une large concertation en 2016 (34 réunions publiques) incluant citoyens, associations, services techniques de la mairie, bailleurs sociaux, etc.

La cartographie des « Chemins de la nature » (**Schéma parisien des trames verte et bleue**) est en cours d'élaboration. Elle identifiera les espaces refuges pour la faune sauvage, et les corridors écologiques qui permettent aux animaux de circuler.

Développer la biodiversité, c'est aussi **végétaliser la ville**. Le Plan local d'urbanisme de Paris a été modifié en juillet 2016 pour encourager les plantations en pied d'immeubles et sur les toits. Il est prévu en 2020 d'ouvrir au public 30 hectares de nouveaux espaces verts, de planter 20 000 arbres supplémentaires et d'atteindre 100 hectares de façades et toits végétalisés - dont 33 hectares pour l'agriculture urbaine.

Déjà 5,5 hectares d'espaces verts ont été créés en 2015 et plus de 11 000 nouveaux arbres ont été plantés.

La nature s'échappe des parcs et jardins pour s'installer dans les rues grâce à la végétalisation participative.

Déjà plus de 1 000 « permis de végétaliser » l'espace public ont été délivrés. Dans le cadre du Budget participatif 2015, un tiers des projets sélectionnés par les Parisiens concerne le développement de la nature en ville.

L'**agriculture urbaine** aussi ne cesse de gagner des surfaces dans la capitale. Les écoles parisiennes bénéficient de 350 jardins pédagogiques et de 27 vergers pour sensibiliser les enfants à l'environnement. L'appel à projets Parisculteurs a permis, fin 2016, d'attribuer 33 sites à des professionnels qui vont y développer des productions agricoles parisiennes.

CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE

Une diversité d'**instances participatives** permet aux Parisiens de s'impliquer dans la vie démocratique locale. 123 Conseils de quartier couvrent la totalité du territoire ; le Conseil parisien de la jeunesse a fait en 2015 des propositions concernant la COP21, la pollution ou le vélo ; huit Conseils citoyens sont en cours de création dans les quartiers populaires afin de renforcer la participation des habitants ; les conseils de parents se multiplient dans les écoles et dans les crèches ; le Conseil parisien de la nuit permet de concilier sommeil des riverains et vie nocturne.

Le **Budget participatif** donne aux Parisiens les moyens de participer aux politiques municipales. En 2016 son montant total s'élevait à 100 millions d'euros, dont 30 millions pour investir dans les quartiers populaires et 10 pour les écoles et collèges.

La plate-forme participative « Madame la Maire, j'ai une idée » a permis en 2016 de recueillir l'avis des citoyens notamment sur les Plans biodiversité et climat énergie.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Une ville durable est aussi une ville solidaire. Afin de permettre à tous les Parisien-ne-s de se loger, la capitale s'est fixé l'objectif ambitieux d'installer au moins

Pour fédérer les particuliers, associations et entreprises qui s'engagent en faveur de l'environnement, la Ville a créé le dispositif des Acteurs du Paris durable : une maison et un site internet participatif sont à la disposition des acteurs.



La Maison des Acteurs du Paris durable est localisée 21 rue des Blancs-Manteaux (4^e). © F. Fredon, Mairie de Paris, DEVE, AEU

7 000 **logements sociaux** supplémentaires par an jusqu'en 2020. Les aides au paiement des factures d'énergie et un tarif social de l'eau soutiennent les familles fragiles. Plus de 191 millions d'euros ont été spécifiquement destinés aux quartiers populaires en 2015 pour, entre autres, le soutien à la création d'emplois et à la cohésion sociale.

Le **Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion** coordonne l'aide aux personnes vivant dans la rue. Il vise à prévenir les ruptures de parcours qui y mènent, et à aider ceux qui y vivent à en sortir grâce à des lieux d'accueil dédiés et à des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.

Paris renforce la solidarité internationale envers les populations les plus démunies en matière de développement urbain durable, de projets de co-développement ou d'urgences sanitaires et sociales.



Le projet « Paris Sida Sud » est porté par Sidaction à Bujumbura (Burundi). © R. Zio

Depuis octobre 2015, le Plan d'action pour l'accueil des réfugiés a permis l'ouverture d'hébergements d'urgence supplémentaires. Une attention particulière est portée à l'accompagnement des mineurs étrangers isolés, avec la création de structures dédiées, gérées par la Croix Rouge et France Terre d'Asile.

Les personnes en situation de **handicap** font également l'objet d'une attention particulière, avec pour objectif en 2020, 40 % de logements sociaux accessibles et 3 % de logements adaptés. La mise en accessibilité du parc privé est également encouragée, de même que celle de 1 800 établissements recevant du public. Une politique similaire est menée concernant l'adaptation des logements aux **personnes âgées**. Le Centre d'action sociale de la Ville favorise les services permettant le maintien au domicile. Il a ouvert deux nouveaux établissements pour personnes âgées dépendantes en 2015.

Enfin la cohésion sociale passe aussi par le développement de l'économie sociale et solidaire qui favorise l'insertion professionnelle. Ainsi, cinq couveuses et sept coopératives d'activité et d'emploi permettent d'accompagner les entrepreneurs sociaux.

FAVORISER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Parce que la transition écologique nécessite également une transition économique, Paris élabore un Plan économie circulaire 2017-2020.

Paris s'est engagée dans une stratégie « zéro déchet » visant à éviter leur enfouissement. Cela passe par leur réduction à la source : les actions de prévention ont permis de diminuer la quantité de déchets produite par habitant de 7 % entre 2009 et 2015. Le tri à la source des emballages a progressé de 11 % entre 2014 et 2015. La Ville renforce son action dans le cadre d'un Plan de relance du tri, avec l'installation de colonnes à verre et containers à textiles supplémentaires, avec de nouveaux points d'apports volontaires sur l'espace public (« Trilib' »), et aussi par l'amélioration de la collecte des encombrants, ou encore l'implantation de recycleries favorisant la réparation et la réutilisation des objets.

La collecte séparée et la valorisation des **biodéchets** sont d'autres leviers pour aller vers cette nouvelle économie qui préservera les ressources naturelles. Depuis avril 2016, les 52 marchés alimentaires parisiens les collectent. Les cantines s'y mettent et devraient toutes participer d'ici 2020.

Pour les particuliers, dans une première étape, le projet de Plan compost va permettre de développer le compostage collectif en pied d'immeuble et deux arrondissements (2^e et 12^e) vont expérimenter cette collecte à la source.

Les services municipaux montrent l'exemple : 80 % des **déchets produits par la gestion des espaces verts** sont réutilisés sur place, seuls les végétaux malades ou infestés sont exportés vers les plates-formes de compostage

industriel. 71 % des bordures, **pavés** ou dalles en pierre naturelle posés sur les voiries parisiennes en 2015 sont des matériaux recyclés. La politique d'achats durables a été formalisée en février 2016 par l'adoption du Schéma parisien de la commande publique responsable.

En complément du **Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire** en cours de déploiement, Paris a lancé un diagnostic alimentaire du territoire afin d'améliorer son autonomie alimentaire et favoriser une alimentation durable en concertation avec tous les acteurs concernés. Dès 2015, cette stratégie s'est concrétisée par le nouveau Plan alimentation durable de la restauration collective municipale - objectif fixé à 50 % d'alimentation durable en 2020 - et par la signature du Pacte de Milan pour une politique alimentaire durable du territoire. Cette même année, 32,9 % des produits servis dans les cantines municipales étaient certifiés bio, Label Rouge ou pêche durable.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE PARIS POUR UNE ALIMENTATION DURABLE EN RESTAURATION COLLECTIVE



Paris, capitale accueillante et durable, a instauré début 2016 une Charte des événements éco-responsables.

Qu'ils soient sportifs, culturels ou festifs, les événements doivent en particulier limiter leur empreinte écologique et sensibiliser le public au développement durable.

La candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 se veut un exemple dans ce domaine. 70 % des sites prévus sont déjà existants. Les aménagements et les constructions viseront la sobriété énergétique et un impact positif pour la biodiversité. Les Jeux sont conçus pour laisser un héritage durable aux Parisien-ne-s : l'amélioration de la qualité des eaux de la Seine et des canaux ouvrira des sites de baignade, un parcours piétonnier et sportif végétalisé sera créé sur les 33 km de la Ceinture verte.

Les politiques détaillées dans le Rapport développement durable 2016 de la Ville de Paris démontrent que la lutte contre le changement climatique et l'engagement dans une transition écologique contribuent aussi à l'amélioration de la qualité de vie des Parisien-ne-s et à l'inclusion sociale.